

PORTE DE MONTMARTRE / PORTE DE CLIGNANCOURT / PORTE DES POISSONNIERS

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

18^{ème} arrondissement

Le secteur Porte de Montmartre / Porte de Clignancourt / Porte des Poissonniers fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porteur d'une volonté de restructuration urbaine et de reconquête économique et sociale.

Le projet est organisé autour d'un ensemble d'actions à court, moyen et long terme. Les actions les plus à même d'améliorer les conditions de vie des habitants et de pérenniser les changements du quartier seront prioritaires.

Conformément au projet de territoire approuvé par délibération des 2 et 3 février 2004, les trois grands objectifs urbains du site sont les suivants :

- **AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LA QUALITE DE VIE QUOTIDIENNE**, par la rénovation des équipements collectifs, par la valorisation des qualités résidentielles et paysagères du site, par le remodelage des infrastructures (développement des circulations douces et réduction de la place de l'automobile), par la diversification de l'offre de logement enfin par la lutte contre les nuisances notamment phoniques.
- **DESENCLAVER ET RELIER LE QUARTIER A SON ENVIRONNEMENT** par le rétablissement de continuités urbaines avec le reste de l'arrondissement et la commune de Saint-Ouen (amélioration des traversées du boulevard Ney et intégration du boulevard périphérique dans le paysage urbain), par le décloisonnement des grandes emprises occupées par d'importants services publics (hôpital, RATP, Ministère de la Défense), en s'appuyant sur le cadre de la coopération avec Saint-Ouen.
- **FAVORISER LA MIXITE DES FONCTIONS ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** en confortant le pôle touristique des Puces, en profitant de la localisation en bordure de périphérique, en exploitant le potentiel des grands équipements publics présents (enseignement secondaire et universitaire, hôpital) pour le développement d'activités commerciales et de services, enfin, par des actions visant à lutter contre l'inoccupation des locaux commerciaux.

Les principales actions sont localisées sur trois secteurs de projets et s'accompagnent de restructuration des éléments urbains composant le site :

- **Quartier Binet** : l'amélioration du cadre de vie des habitants dans toutes ses composantes passera par la reconstruction des équipements et la rénovation des espaces publics (squares et voirie) autour d'une opération de renouvellement urbain sur l'îlot Binet.

L'aménagement de voirie se composerait :

- . de la création d'une voie principale, présentant un retournement en équerre, depuis l'avenue de la porte de Montmartre jusqu'au mail René Binet, d'une largeur d'environ 12 à 17 m entre façades, permettant la desserte en cœur d'îlot,
- . d'une placette donnant accès au groupe scolaire et au square Binet.

- **Quartier Porte de Clignancourt** : la valorisation de la Porte de Clignancourt - porte cardinale Nord de Paris et entrée de ville - comme lieu d'accueil des populations extérieures au quartier, en interface avec les projets universitaires et scolaires environnants du mail Croisset se fera par une opération de renouvellement urbain structurante comme lieu majeur du développement économique (Les puces de Paris St Ouen), dans une séquence allant du boulevard des Maréchaux au périphérique.

Dans les deux périmètres figurant au schéma d'aménagement, pour faciliter la recomposition urbaine, les dispositions en matière de densité prévue à l'article 14 du règlement ne s'appliquent pas. Le projet de renouvellement urbain, visant à établir des continuités urbaines aux portes, notamment sur les secteurs Binet et Clignancourt, tout en offrant de nouveaux équipements, conduira à une densité globale inférieure à celle des deux quartiers environnants (Grandes Carrières et Clignancourt/ 2,0), soit de l'ordre de 35 000 m² HON à créer à l'intérieur de chacun des deux périmètres.

- **Quartier Croisset Poissonniers** : le désenclavement spatial du quartier se fera par des opérations immobilières sur les grandes emprises foncières qui ont un potentiel de recomposition urbaine. Ces opérations permettront une diversification de l'offre de logement et la création de nouvelles voies. Ces voies sont localisées sur le schéma.

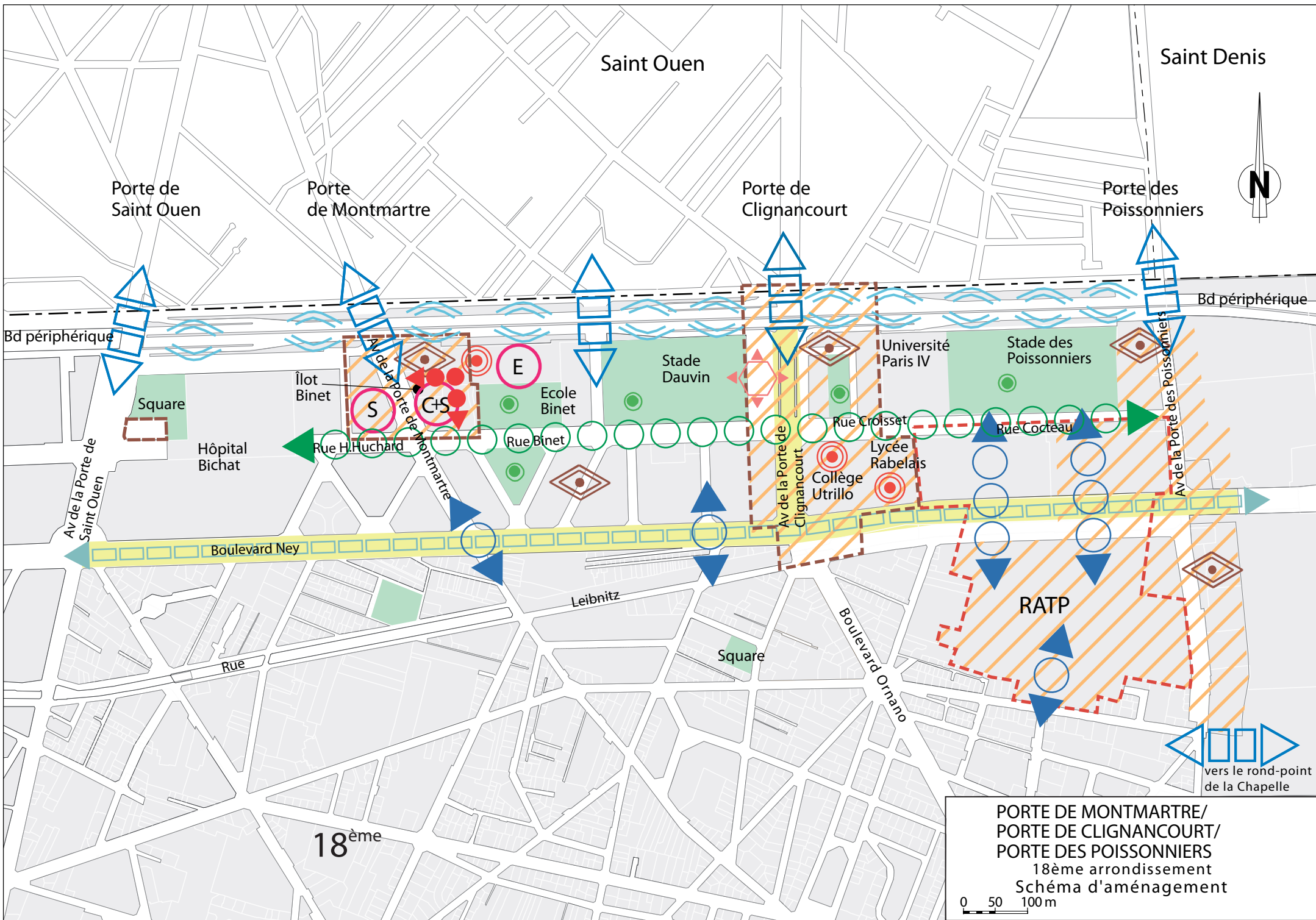
Boulevard Ney : le désenclavement spatial du quartier se fera par une intervention sur le boulevard Ney, pour en réduire l'effet de coupure, anticipant l'arrivée du tramway

Les mails (rues Huchard, Binet, Croisset, Cocteau) triplement plantés qui longent les HBM assurent aujourd'hui une continuité à grande échelle de la ceinture verte. Ils sont avant tout un lieu intérieur et articulent les accès aux différents équipements. L'affirmation de cette armature de liaison des trois quartiers est faite par l'implantation des circulations douces et sera complétée par la valorisation paysagère des stades et des squares.

Les ensembles immobiliers : leur restructuration permettra d'atténuer les nuisances phoniques.

A la Porte de Saint-Ouen, un périmètre de dispositions particulières permettra la réhabilitation de la tour située 30 avenue de la Porte de Saint-Ouen, afin d'améliorer l'habitabilité des logements existants.

De part et d'autre du boulevard Ney, un périmètre d'attente (L.123-2a) est instauré sur la grande emprise de la RATP ainsi que sur les terrains de l'Etat (Ministère de la Défense) dont la vocation est d'évoluer vers un projet urbain global permettant de désenclaver des quartiers d'habitation compte tenu de leur position stratégique par rapport au futur quartier d'habitation de la Porte des Poissonniers. L'aménagement de ces terrains est voué, hors équipements, commerces de proximité et grands services urbains, au logement.



**PORTE DE MONTMARTRE/
 PORTE DE CLIGNANCOURT/
 PORTE DES POISSONNIERS**
 18^{ème} arrondissement
 Schéma d'aménagement